

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBALUT**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Activités liées à l'enfance et à la jeunesse – Développement du logiciel de gestion et de facturation - Marché négocié sans mise en concurrence à passer entre la Ville et la société Sigec**

Monsieur Saunié, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le mois de juin 2005, la Ville s'est dotée d'une nouvelle application informatique dont l'objet est de regrouper et d'homogénéiser la gestion et la facturation des activités liées à l'enfance et à la jeunesse :

- restauration scolaire et accueil périscolaire,
- centres de loisirs sans hébergement,
- maisons de la petite enfance.

Il s'agit du logiciel Maëlis, édité par la société Sigec, qui est en fonctionnement depuis plusieurs mois, avec succès.

Fort de cette première réussite, l'objectif est maintenant de faire évoluer l'application afin d'apporter les compléments qui permettront une adéquation optimale avec les pratiques adoptées à Dijon.

Succinctement, les besoins sont les suivants :

- mettre en place un « portail famille », accessible sur Internet, qui permettra aux familles de suivre et de contrôler directement leurs abonnements et activités,
- mettre en œuvre un module de suivi des inscriptions scolaires et de gestion du périmètre scolaire (« carte scolaire »),
- intégrer des solutions de pointage automatisé dans les structures municipales périscolaires et extrascolaires afin de faciliter la saisie et le contrôle des présences,
- maintenir en bon état de fonctionnement le logiciel Maëlis ainsi complété.

Dans la mesure où seule la société Sigec a raisonnablement la capacité d'effectuer les développements et aménagements complémentaires autour de son logiciel Maëlis, il est proposé de passer un marché négocié sans mise en concurrence avec elle.

Il s'agirait d'un marché à bons de commande d'un montant minimum de 50 000 € TTC et maximum de 80 000 € TTC, pour une durée de quatre ans.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° m'autoriser à conclure, en application de l'article 35.II.4° du code des marchés publics, un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Sigec pour la fourniture de prestations de développement du logiciel de gestion et de facturation des activités liées à l'enfance et à la jeunesse, dans les conditions proposées ;

2° m'autoriser à signer ce marché ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;

3° dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT